

Nombre de Membres en exercice : 8

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES

L'an deux mille vingt-deux,

Le vingt-cinq octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 17 octobre 2022

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Régis HOUBIGAND, Christian LEFRANCOIS, Dominique LIEBERT, Jean-Pierre SAUGERAS

Avait donné procuration : Maurice TINDELIERE à Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL à Anne-Marie AUBESSARD

Etait absent : Laurent SAUGERAS

Secrétaire de séance : Dominique LIEBERT

Objet : Vente du village de vacances

2022- 15

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical les différents éléments concernant le village de vacances de Sèchemailles :

Vu l'état d'ancienneté des bâtiments en particulier l'intérieurs des gites ;

Vu le coût important des travaux régulièrement engagés en investissement par le Syndicat ;

Considérant la réalisation d'une étude de faisabilité économique en vue de la requalification du village présentant une estimation prévisionnelle des travaux /études / divers à 3 092 000€ ;

Considérant l'occupation actuelle des lieux par la SAS Iris Vacances via une DSP arrivant à son terme le 22 mars 2024 ;

Vu l'estimation par les services des Domaines dressée le 3 novembre 2021 ;

Vu le mandat de vente conclu avec le Cabinet Cantais pour prospecter et négocier dans le cadre d'une vente ;

Madame la Présidente rappelle que plusieurs visites du village ont été organisées avec le Cabinet Cantais.

A la suite de ces visites, une offre d'achat a été déposée auprès du Cabinet Cantais par la SCI de la Cèdière représentée par Monsieur Hervé Hager, reçue le 21/07/2022, pour un montant de 450 000 € hors frais d'agence.

Le comité syndical a reçu deux fois les membres de cette famille pour présentation de leur projet d'acquisition et de développement du village.

La Présidente précise qu'elle s'est entretenue avec Maître HENRI à Arpajon-sur-Cère, notaire spécialisé dans la vente de résidences de vacances.

Le Comité syndicat est invité à se prononcer pour :

- Approuver l'offre faite par la SCI de la Cedière pour l'acquisition du village de vacances de Sèchemailles au prix de 450 000 € (quatre cent cinquante mille euros) net vendeur
- Autoriser la Présidente à signer l'offre d'achat présenté par le Cabinet Cantais ;
- Autoriser la Présidente à engager les démarches nécessaires à l'établissement de la promesse de vente synallagmatique établie par Maître Henri.
- Autoriser la Présidente à faire appel à un géomètre pour établir un document d'arpentage de bornage du terrain vendu et à faire réaliser les diagnostics obligatoires lors d'une vente

1 - Acceptation de l'offre de la SCI de la Cedière

Après en avoir délibéré, par 1 abstention (Christian LEFRANCOIS) et 6 voix « pour », le Comité syndical approuve l'offre faite par la SCI de la Cedière pour l'acquisition du village de vacances de Sèchemailles au prix de 450 000 € (quatre cent cinquante mille euros) net vendeur.

Cette décision est adoptée à la majorité.

2- Acceptation de l'offre d'achat proposée par le cabinet Cantais

Après en avoir délibéré, par 1 abstention (Christian LEFRANCOIS) et 6 voix « pour », le Comité syndical autorise la Présidente à signer l'offre d'achat présentée par le Cabinet Cantais.

Cette décision est adoptée à la majorité.

3 - Acceptation du mandat à la Présidente pour l'établissement des documents préalables à la vente

Après en avoir délibéré, par 1 abstention (Christian LEFRANCOIS) et 6 voix « pour », le Comité syndical donne pouvoir à la Présidente :

- pour engager les démarches nécessaires à l'établissement de la promesse de vente synallagmatique établie par Maître Henri.
- à faire appel à un géomètre pour établir un document d'arpentage de bornage du terrain vendu et à faire réaliser les diagnostics obligatoires lors d'une vente.

Cette décision est adoptée à la majorité.

Pour extrait conforme,
Meymac, le 02/12/2022

La secrétaire de séance,
Dominique LIEBERT

La Présidente,
Anne-Marie AUBESSARD



REÇU LE

07 DEC. 2022

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)